

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT APRES MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE POUR L'OCCUPATION  
D'UNE PARCELLE DE TERRE-PLEIN NON BATIE SITUÉE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DU ROSMEUR A  
DOUARNENEZ**

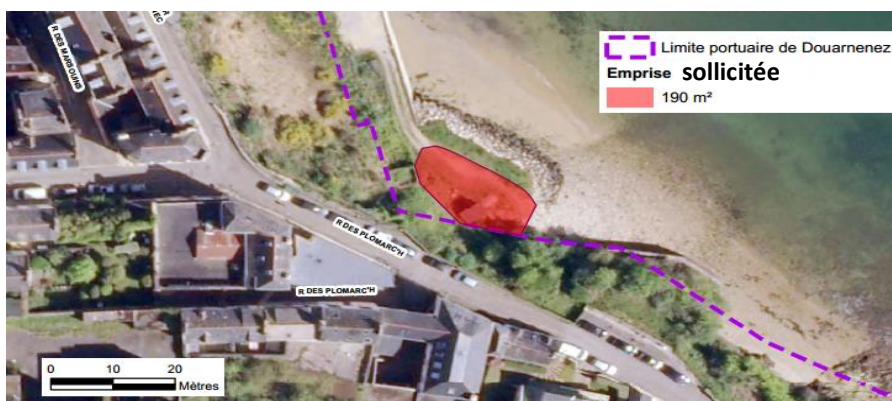
*Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.*

**Autorité portuaire :** Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

**Manifestation d'intérêt spontanée :** Suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour une parcelle de terre-plein transmise par une entreprise souhaitant développer une activité liée aux activités nautiques hors engin à moteur, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille porte à la connaissance du public la disponibilité d'une parcelle de terre-plein non bâti de 190 m<sup>2</sup>.

**Localisation :** Port du Rosmeur à Douarnenez – Enrochement du Petit port

**Descriptif :** Espace matérialisé en rouge sur la photo aérienne ci-dessous :



**Conditions particulières d'occupation :**

- Compte tenu de sa localisation, l'occupation et les activités proposées devront être compatibles avec les contraintes liées à l'activité du port et devront être pratiquées uniquement dans la zone délimitée figurant sur le plan en annexe du règlement particulier de police du port.
- Durée d'occupation envisagée : du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029
- Autorisation accordée sous forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevances selon la grille tarifaire du Port de Douarnenez

**Modalités de la manifestation d'intérêt :**

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du Syndicat mixte

**Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de M. Matthieu PITTET, avant le vendredi 6 décembre à 12h00 – [matthieu.pittet@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:matthieu.pittet@peche-plaisance-cornouaille.fr)**

**Date d'affichage sur le site internet du syndicat mixte : le 18 novembre 2024**